

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE N°49

### Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls

**Date / lieu :** le 2 décembre 2020 – Visioconférence : 9h00 – 13h00

**Participants :**

AUSCHER F., DREAL Occitanie  
BIANCHIMANI O., Septentrion environnement (Invité)  
BONHOMME F., CNRS-ISEM  
BRAMANTI L., LECOB-OOB  
CADÈNE F., RNMCB  
CHABOUD C., IRD  
CHEMINEE A., Septentrion environnement (Invité)  
COURP T., UPVD-CEFREM  
DESDEVICES Y., SU-Directeur de l'OOB  
FERRARI B., PNMGL  
HARTMANN V., RNMCB  
LABRUNE C., CNRS-LECOB-OOB

LENFANT P., UPVD-CEFREM  
MICHEZ N., PNMGL  
RICHAUME J., Septentrion environnement (Invité)  
ROMANS P., SU-OOB  
SARAGONI G., UPVD-CEFREM  
SASAL P., UPVD-CRIOBE  
VERDOIT-JARRAYA M., UPVD-CEFREM

**Excusés :**

BANAIGS B., UPVD-CRIOBE  
FIALA-MÉDIONI A., SU-OOB  
VUILLEMIN R., CNRS-OOB

*Secrétaire de séance / Rédaction : V. HARTMANN*

**Ordre du jour :**

- 1 – Validation du Compte Rendu du CS n°48
- 2 – Élection du président et du vice-président
- 3 – Réflexion sur l'extension du périmètre de la réserve marine
- 4 – Point sur les demandes d'autorisations déposées en cours d'année 2020
- 5 – Présentation du suivi corail rouge (Septentrion)
- 6 – Point sur l'évaluation du plan de gestion de la Réserve 2015-2019 et rédaction du prochain document
- 7 – Retour sur le comptage mérour de septembre 2020
- 8 – Questions diverses : Réalisation de la plaque en hommage à Alain Couté

**1 – Validation du précédent CS n°48**

F. Cadène ouvre les débats en rendant un hommage à Alain Couté.

V. Hartmann propose aux membres du CS de valider le compte-rendu de la séance précédente. Le CR n°48 est validé à l'unanimité, soit **12 voix** (1 par procuration).

**2 – Élection du président et du vice-président**

Suite au départ de V. Laudet, il est procédé à une nouvelle élection du président et du vice-président.

**Élection du président :** P. Lenfant et Y. Desdevises se sont portés candidats. Y. Desdevises est élu avec 10 voix contre 5 voix pour P. Lenfant.

**Élection du vice-président :** P. Lenfant et C. Labrune se sont portés candidats. P. Lenfant est élu avec 10 voix contre 5 voix pour C. Labrune.

### **3 – Réflexion sur l’extension du périmètre de la réserve marine**

F. Cadène présente aux membres du conseil scientifique l’état d’avancement du projet d’extension du périmètre de la réserve marine. Il explique que le Département des Pyrénées-Orientales est fortement impliqué dans les questions de préservation de la biodiversité terrestre et marine. Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des espaces naturels, il est notamment gestionnaire de deux réserves naturelles, dont une réserve nationale : la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls.

Compte-tenu des résultats obtenus et des enjeux majeurs de préservation de la biodiversité, le Département a proposé d’engager une réflexion sur l’agrandissement du périmètre de la Réserve Nationale Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls en collaboration avec les services de l’État ainsi que le Parc Marin du Golfe du Lion et ses partenaires et en concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire, professionnels et usagers de la mer, scientifiques et citoyens qui le souhaitent.

Cet agrandissement du périmètre de la Réserve Marine constitue un enjeu majeur pour poursuivre la dynamique engagée en faveur de la préservation des milieux marins. Il présenterait de nombreux avantages :

- étendre la protection de la biodiversité sur une partie plus significative de la Côte Vermeille,
- créer un lien avec l’Espagne, mais également avec le site classé de l’Anse de Paulilles, propriété du Conservatoire du Littoral et géré par le Département,
- augmenter les effets positifs de la Réserve sur sa périphérie, notamment sur la production halieutique et par conséquent sur l’économie de la pêche,
- aménager les différentes activités de manière durable,
- participer et contribuer à la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées 2020-2030 (SAP).

Le soutien de l’État est essentiel pour la concrétisation de ce projet, en raison du statut de réserve nationale de celle-ci. La procédure d’extension étant identique à celle d’une création de réserve nationale, c’est un travail d’une durée pouvant aller de 3 à 10 ans que le Département se propose de coordonner dans un esprit de co-construction avec les services de l’État et bien évidemment le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.

Suite à cela plusieurs commentaires ont été formulés par les membres du conseil scientifique. Tout d’abord au niveau de la chasse sous-marine car cette activité entre régulièrement en conflit avec les projets d’aires marines protégées. Il est donc nécessaire de bien intégrer les acteurs de la chasse sous-marine dès le début du projet et de construire avec eux une réglementation « acceptable » par le plus grand nombre. F. Cadène précise qu’il a déjà rencontré certains représentants de l’activité et qu’en leur expliquant le projet, ils en ont compris l’intérêt.

F. Bonhomme a également rappelé la définition même d’une aire marine protégée telle que formulée par le ministère dans le cadre de la SAP : « Une zone de protection forte peut être créée au sein des AMP susmentionnées à condition de répondre aux cinq critères suivants, définis dans le cadrage national établi en 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire sur proposition de l’Office français de la biodiversité et en concertation avec les autres ministères et les services déconcentrés de l’Etat (DREAL, DIRM, préfectures maritimes, préfets de région):

1. porter sur des enjeux écologiques prioritaires ;
2. être prioritairement mise en place au sein d’une aire marine protégée ;
3. disposer d’une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
4. s’appuyer sur un document de gestion, élaboré par l’organe de gouvernance de l’AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d’évaluation de l’efficacité du dispositif ;
5. bénéficier d’un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

C. Chaboud précise qu'il est important de garder comme mot d'ordre le principe même des réserves, c'est-à-dire d'avoir un objectif de conservation en premier lieu.

B. Ferrari ajoute également qu'il faut que les discussions restent ouvertes afin que la réglementation soit acceptée par tous tout en garantissant un bon état de conservation.

P. Lenfant insiste sur l'importance du rôle des scientifiques qui sont là pour apporter la connaissance afin de poser de bonnes bases et trouver un bon consensus entre conservation et réglementation. Il est également important de rester ouvert lors des réunions de concertation pour que les usagers puissent être force de proposition. Il précise également que l'activité de chasse sous-marine doit être réglementée tout comme la pêche de loisir (à la canne) qu'il convient d'encadrer, car cette activité connaît de nombreuses avancées technologiques qui facilitent de plus en plus les captures.

Y. Desdevises confirme cette nécessité de s'appuyer sur les données existantes et de construire le projet avec les usagers.

M. Jarraya informe les membres du conseil scientifique de la nécessité de recueillir plus de données sur la chasse sous-marine qui reste une activité peu échantillonnée lors des suivis de la pêche de loisir. Sur cette question-là. B. Ferrari ajoute que le parc mène actuellement une étude sur cette activité qui devrait permettre de mieux la connaître. Il ajoute également que lors des enquêtes de terrain, les chasseurs rencontrés sont favorables à entamer ce processus de concertation.

Même si un travail a été engagé avec le parc naturel marin et les services de l'État, F. Cadène ajoute qu'en l'état actuel, nous sommes toujours dans l'attente de la lettre d'acceptation par le ministère pour entamer les réunions de concertation. Le conseil scientifique sera un acteur incontournable et un réel soutien lors de ce projet.

F. Auscher confirme que des relances sont régulièrement faites au niveau du ministère pour obtenir une réponse d'autant plus que la stratégie nationale pousse à augmenter le pourcentage de zone de protection forte. Au sein de l'OFB, une enquête réalisée au près des citoyens a montré que plus de 80% des personnes interrogées sont favorables à la création d'aires protégées.

Pour finir, C. Chaboud indique qu'il faut également trouver un moyen efficace de recueillir les suggestions de l'ensemble des usagers et pas seulement de ceux regroupés en organisation.

#### **4 – Point sur les demandes d'autorisations déposées en cours d'année 2020**

V. Hartmann fait un point sur les différentes demandes d'autorisations qui ont été déposées en cours d'année 2020 :

- Demande effectuée par le CRIOBE correspondant au prélèvement d'algues *Asparagopsis* : la demande a été validée par le CS en juin. Compte-tenu de la présence très saisonnière de cette algue, le prélèvement n'a pas pu être effectué après le mois de juin. Il sera effectué en 2021.

- Demande effectuée par l'université de Montpellier (UMR MARBEC, David Mouillot) pour réaliser un prélèvement d'eau afin d'analyser l'ADN environnemental. Cette demande a été validée par le CS. Les résultats seront présentés lors du prochain CS par P. Lenfant.

- Demande déposée par l'institut Chorus (Cédric Gervaise, Grenoble) afin d'étudier le corb et le mérour par acoustique passive. Cette demande complète celle déjà effectuée en début d'année 2020 et qui a été validée par le CS. Cette étude se poursuivra en 2021.

- Demande effectuée par l'OOB (Victoria Louis, LECOB-BIOM) correspondant à l'immersion d'un panier de moules dans l'anse du Troc. Cette demande a été validée par le CS et les résultats seront disponibles en 2021.

- Demande effectuée par l'OOB (Lorenzo Bramanti, CNRS-LECOB) afin d'étudier la différence de température au-dessus et au-dessous de la couche d'algues filamenteuses. L. Bramanti présentera les résultats de cette phase expérimentale lors du prochain CS.

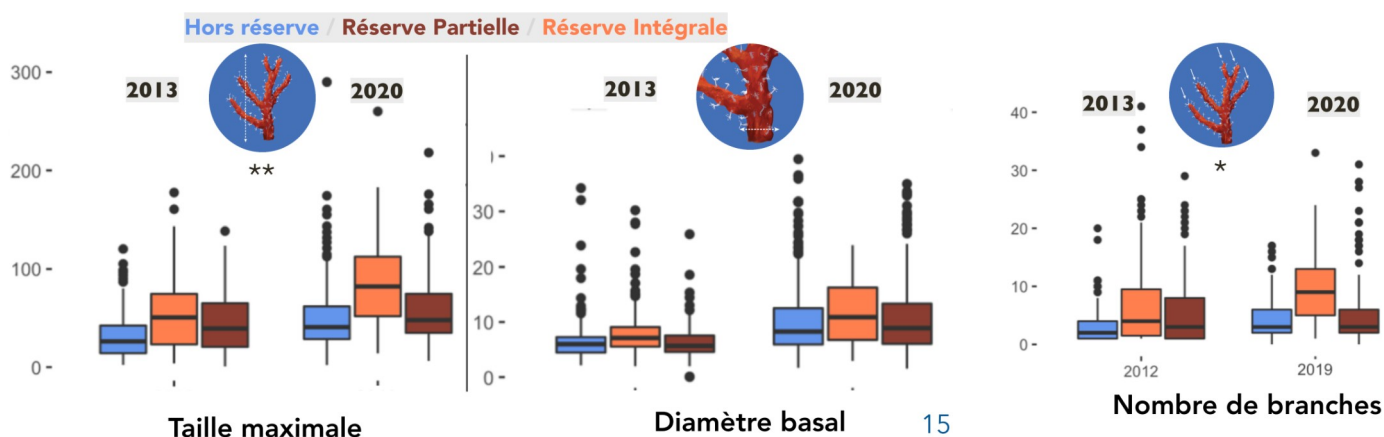
- Demande effectuée par l'association Peau Bleue (Patrick Louisy) pour la réalisation d'un inventaire des poissons cryptobenthiques. Cette étude sera réalisée dans le cadre des appels à projets du PNMGL. Suite à quelques échanges, cette demande a été validée par le CS. N. Michez précise qu'aucun anesthésiant ne sera employé. L'inventaire ne se fera que par comptages visuels. Le terrain n'a pas encore commencé mis à part quelques essais de calibrage pour démarrer le suivi en 2021.

- Demande réalisée par l'université de Montpellier (UMR MARBEC, Bastien Mérigot) pour la mise en place d'un suivi sur les fonds de coralligène (projet DeepCor). Ce projet n'a pas été financé. Cette demande a donc été annulée. Toutefois, elle a suscité bon nombre de questions au niveau des membres du CS notamment par rapport à la mise en place d'instruments et sur l'utilisation de la ZPR pour la réalisation d'études. Il a donc été proposé de mettre en place un groupe de travail qui apporterait les réflexions nécessaires aux besoins en instrumentation dans la ZPR (mise en place d'une station fixe, quels instruments etc). Ce groupe de travail sera constitué de P. Lenfant, C. Labrune, L. Bramanti, R. Vuillemin, P. Romans et G. Saragoni. Concernant ce projet Deep Cor, F. Auscher demande pourquoi il n'a pas été financé. Compte tenu de l'intérêt d'une telle étude, il serait nécessaire que ce projet puisse se réaliser. Ainsi, V. Hartmann contactera B. Mérigot pour lui suggérer de nouvelles pistes de financement.

- Demande réalisée par le CEFREM (P. Lenfant) concernant le projet RESMED. Il s'agit d'une demande complémentaire à celle réalisée en début d'année 2020. Le lancement du projet consiste à capturer quelques individus d'une dizaine d'espèces (voir demande). Vu le très faible nombre de poissons capturés, P. Lenfant demande au CS l'autorisation de capturer ces individus à l'aide de palangres. C. Labrune précise qu'il faut faire attention aux conflits d'usages notamment avec les pêcheurs professionnels non autorisés à employer cette technique dans la réserve. B. Ferrari ajoute qu'il faut faire attention aux prises accessoires. Il serait donc nécessaire d'effectuer une phase de tests en dehors de la réserve. L. Bramanti propose de faire une évaluation de la méthode et de noter toutes les captures même accessoires. P. Romans indique que l'appât employé devra être des moules entières pour cibler davantage les daurades. Comme cette technique est interdite dans la réserve, il a été demandé que les palangres soient installées en plongée, avec un nombre très limité d'hameçons (une dizaine). La réalisation d'un petit compte-rendu sera également demandée. P. Lenfant propose de rédiger une nouvelle demande qui prend en compte l'ensemble de ces préconisations.

## 5- Présentation des résultats de l'étude sur le corail rouge (*Coralium rubrum*)

Les résultats de l'étude ont été présentés par A. Cheminée, J. Richaume et O. Bianchimani de l'association Septentrion, dont voici les principaux résultats :



- Différences significatives selon les statuts de protection et l'écart se creuse au cours du temps.
- Les mesures de densités effectuées dans la réserve sont caractéristiques d'une population mature
- Nécessité de maintenir la réglementation (récolte interdite entre 0 et 50 m)
- Le suivi des transects permanents a permis de démontrer la croissance des colonies et de calculer leur taux de croissance (entre 0.25 mm/an et 9.7mm/an pour la taille, 0 à 1.18 mm/an pour le diamètre basal et 0.11 à 1.4 branches /an pour le nombre de ramifications) : certaines colonies ont une croissance beaucoup plus rapide que d'autres.

N. Michez demande plus de précisions sur les résultats du suivi des transects permanents et également s'il y a un intérêt d'en mettre en place dans le périmètre du PNMGL.

A. Cheminée précise que globalement, on observe une augmentation de la croissance des colonies avec cependant une grosse disparité inter-colonies. J. Richaume ajoute que l'étude des transects permanents fournit une information complémentaire à l'échelle de la colonie mais qu'un suivi de cadrats aléatoires est déjà une méthode très robuste.

F. Auscher met l'accent sur le peu de nouvelles recrues observées par rapport à 2013. A. Cheminée pose l'hypothèse d'une dynamique différente ainsi que la possibilité d'avoir moins d'anfractuosités disponibles sur des sites où le coralligène présentait une densité importante en 2013.

F. Auscher demande s'il y a également, en parallèle un suivi sur les conditions environnementales. A. Cheminée répond que des données existent mais pour avoir une idée précise, il faudrait multiplier les instrumentations. Cela serait possible au niveau des transects permanents.

M. Jarraya demande si les différences observées en dehors de la réserve intégrale sont dues aux pressions anthropiques ou aux facteurs environnementaux ? J. Richaume précise que ces sites sont plongés et que la pêche professionnelle y est présente mais aucune cassure n'a été observée.

A. Cheminée précise que c'est l'habitat au sens large qui conditionne la structure des populations mais qu'il serait intéressant d'affiner l'étude pour évaluer si des pressions anthropiques sont à l'origine des différences observées.

C. Chaboud ajoute que les résultats montrent un effet réserve très net et impressionnant mais demande si la croissance augmente toujours autant en fonction de l'âge ? L. Bramanti répond que des études ont montré une diminution de la croissance basale avec l'âge et que la croissance du corail rouge n'est pas linéaire.

F. Cadène demande à B. Ferrari et N. Michez si le renouvellement de l'arrêté réglementant la pêche du corail rouge dans les Pyrénées-Orientales a été reconduit. N. Michez répond qu'un nouvel arrêté est en vigueur depuis le 11 juin 2020.

A. Cheminée informe les membres du CS qu'une publication a été soumise suite aux résultats de cette étude. Elle y intègre également les résultats de l'étude menée dans le parc national des calanques. Elle a également pour but de comparer les résultats de deux aires protégées. L'une étant très ancienne et l'autre récente. J. Richaume précise, qu'en 5 ans de protection, on observe déjà un effet de la protection du corail rouge dans les ZPF du parc national des calanques alors qu'aucune différence n'avait été observée à l'état initial.

F. Auscher soulève le fait que par définition, une ZPF est toujours mise en place sur les zones les plus riches. Ainsi, les différences observées dans le parc national de calanques sont-elles dues à un effet de la protection ou du fait que la zone était plus riche au départ. A. Cheminée répond que ces résultats montrent bien un effet réserve car aucune différence n'a été observée à l'état initial et que les habitats sont autant favorables à l'intérieur des ZPF qu'à l'extérieur.

## **6 – Point sur l'évaluation du plan de gestion de la Réserve 2015-2019 et rédaction du prochain document**

V. Hartmann informe les membres du CS qu'un prestataire a été choisi pour évaluer le plan de gestion 2015-2019. Il s'agit du bureau d'étude Biotope. L'évaluation a débuté en septembre 2020 et se terminera en avril 2021. Un rapport intermédiaire a été transmis au gestionnaire en décembre. Le bureau d'étude participera au prochain CS pour présenter ce rapport intermédiaire. Il a été également demandé à Biotope de prendre contact avec les membres du CS pour avoir des avis d'experts sur les différents enjeux du plan de gestion et notamment sur les indicateurs précédemment retenus. La rédaction du nouveau plan de gestion s'effectue en parallèle par les agents de la réserve. Il devrait s'étendre sur 10 ans.

## **7 – Retour sur le comptage mérous**

Le comptage mérous s'est déroulé du 7 au 11 septembre 2020 grâce à l'aide du CEFREM, du PNMGL, de l'OOB mais également des membres du GEM. F.Cadène profite pour remercier l'ensemble des participants. Les résultats sont en cours d'analyses. P. Lenfant prévoit également de prendre un stagiaire pour analyser les données de la RNMCB mais également des autres AMP de Méditerranée.

## **8 – Questions diverses : Réalisation de la plaque en hommage à Alain Couté**

Une plaque en hommage à Alain sera réalisée et le texte ci-dessous pourra y figurer :

« A la mémoire d'Alain Couté Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, spécialiste des algues et des micro-organismes aquatiques, il était un immense connaisseur de nos fonds marins et un des fondateurs de la plongée scientifique en France. Alain Couté était un membre actif du Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls. Figure familière de ces lieux, il y a formé des générations de plongeurs qui garderont son souvenir ».

Son nom sera également inscrit sur la bouée 2 de la réserve en sa mémoire.

Pour finir B. Ferrari informe les membres du CS que les agents du PNMGL sont allés cartographier la *Caulerpa racemosa* initialement présente aux Elmes. Cette algue s'est étendue et plusieurs tâches sont maintenant présentes au-delà de la plage des Elmes.

Cartographie de la prospection de *Caulerpa* novembre 2020  
Parc naturel marin du golfe du Lion

Document de travail



Fin du Conseil Scientifique à 13H00

**Prochain CS** : Le prochain CS se déroulera entre le 20 janvier et le 15 février.